

COMPTE-RENDU _ SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020 _ 18H30

Excusés : Christelle Varache, pouvoir à Karine Nicolas ;
Natacha Audebert, pouvoir à Isabelle Terminet ;
Maxime Dauvel, pouvoir à Guillaume Bonnevin ;
Philippe Charpentron, pouvoir à Jean-Philippe Roy ;
Éric Rodriguez, Nathalie Prulho.

Cabinet médical

Mme Clautrier, MM. Clautrier et Weydert n'exercent plus à Sigogne et sont vendeurs de leur bâtiment. MM. Roy et Charpentron les ont rencontrés pour discuter du prix. Les vendeurs accepteraient de nous céder le bâtiment pour 57 000€. Le cabinet et le logement représentent une superficie de 110m² environ. Monsieur le Maire précise que l'accès au logement ne peut se faire que par le cabinet de kinésithérapie. Le cabinet des médecins nous appartenant, il serait problématique que quelqu'un d'autre que la commune acquière ce bâtiment. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Financement aménagement du bourg

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour les travaux d'aménagement du bourg. Il serait souhaitable de faire un prêt sur 20 ans pour le montant total des travaux de la 1^e phase. La TVA récupérable pourra être utilisée pour financer la 2^e phase des travaux (rue des Charrons). Les annuités de plusieurs emprunts arrivent à terme (2021 : 11 115€, 2023 : 11 612€, 2024 : 13 768€, 205 : 25 929€), cette opération est donc envisageable sans risque de déséquilibre budgétaire.

Travaux mairie et logements

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de changer les radiateurs de la salle du conseil. On pourrait y installer ceux du secrétariat, qui sont très récents et installer une pompe à chaleur chauffage/clim dans le secrétariat. Le devis de MNT s'élève à 4500€ TTC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. Par ailleurs, il est envisagé de refaire la peinture de la salle du conseil.

- Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a été sollicité par M. et Mme Morgado, locataires du logement situé au 2 place de la mairie. Monsieur Morgado est handicapé et ne peut plus monter à l'étage ni monter dans la baignoire. Ils demandent donc la pose d'une douche au rez-de-chaussée. MM. Roy et Charpentron sont allés sur place. Il est possible de créer une salle d'eau au rez-de-chaussée, dans le local de la machine à laver. Le devis de MNT s'élève à 6660€ TTC. Le devis étant élevé, il est nécessaire de se renseigner sur des possibles aides.

- Le montant prévisionnel des travaux de la maison impasse Monte au banc s'élève à 120 000€. Il est prévu de souscrire un prêt sur 20 ans pour le financement. Les loyers devraient couvrir les annuités de remboursement.

DETR 2021

La 1^e phase des travaux d'aménagement du bourg (place de la mairie, place du monument aux morts et rue Saint Martin) vont débiter au printemps.

Il faut dès maintenant demander la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la 2^e phase, qui concernera la rue des Charrons.

Le montant estimatif des travaux est de 154 000€ HT + couche de roulement 37 000€ HT.

Reprise concessions cimetièrre

La procédure de reprise des concessions à l'abandon est terminée. Le conseil décide donc la reprise des concessions Hubert Harmand, Moquet Gimon, Moreau Gornard et Chaillot Laborde.

Le conseil décide de conserver les chapelles Moreau Gornard et Moquet Gimon dans l'optique d'y faire des columbariums. Les 2 autres chapelles pourront être vendues, 3 personnes ont manifesté leur intérêt.

Le conseil décide de fixer la vente de ces 2 chapelles à 10 000€ chacune. La recette des ventes permettra de restaurer les 2 autres chapelles.

Les ossements des 4 concessions reprises seront stockés provisoirement dans l'un des caveaux destinés à devenir des columbariums.

Collecte ordures ménagères

La commune va proposer, en collaboration avec Calitom, un groupement de commandes pour des bacs jaunes et noirs. Les administrés intéressés viendront passer commande à la mairie et déposeront un chèque. Calitom livrera les bacs aux services techniques. Les prix sont intéressants et Calitom assure l'entretien de ces bacs en cas de détérioration (couvercle ou roue cassés...). Le 2^e ramassage des sacs noirs l'été va être supprimé. En effet, le jour de collecte étant maintenant le mercredi, il n'est pas judicieux qu'il y ait un 2^e ramassage le vendredi.

Création impasse Monte au banc

Pour permettre l'accès à la maison (ex Doucet) et aux 2 terrains à bâtir, il est obligatoire de créer une voie communale. Il est décidé de la nommer impasse Monte au banc. Une enquête publique n'est pas nécessaire. Le conseil municipal devra simplement délibérer une fois que le bornage aura été réalisé par le géomètre et que nous aurons les plans.

Enquête publique projet SAS Vignobles Roy

Les Vignobles Roy souhaitent construire 3 chais de stockage d'alcool de 300m². Il s'agit d'une installation classée et donc soumise à autorisation. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses

- Demande camion pizza

Le coin pizza a demandé à s'installer à Sigogne le mardi soir. La personne qui venait habituellement le mercredi étant en arrêt longue maladie, le conseil se renseigne.

- Demande participation scolarité Angoulême

La commune d'Angoulême demande à ce que la commune de Sigogne participe à la scolarisation d'un enfant de Sigogne dans une école d'Angoulême. Nous n'avons jamais été contactés par la famille et n'avons aucune justification d'une scolarisation en dehors de l'école communale. Le conseil refuse à l'unanimité.

- PLUi

Les conseils municipaux doivent se prononcer sur la ventilation des surfaces consommées par l'habitat. 3 scénarios sont envisagés pour les pôles de proximité. Le scénario 3 (calcul objectif logements + % population + % équipements de proximité) est privilégié par la majorité des communes. Il est moins avantageux pour notre commune mais nous nous devons de faire preuve de solidarité envers les communes moins favorisées. Le conseil municipal opte pour le scénario 3 à l'unanimité.

Pour info

- Nous percevrons 19 089,40€ au titre du fonds de péréquation des taxes additionnelles adossées au droit de mutation. C'est 4 000€ de plus que ce que nous avons prévu au budget.